

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur au moins 3 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.





CNIA SAADA
Assurance



CNIA SAADA
Assurance



ons Importantes

de soins par personne et par maladie

porter les cachets du nom et le prénom de la bénéficiaire) inscrits de la main.

être accompagnée de prescrivant les médicaments et de laboratoire, les justificatives : factures ainsi que les résultats et ce qui doivent être mis

de la personne malade doivent être portés par les deux, sur chaque pièce

concernant une maladie la Compagnie dans les suivants la date d'ordonnance

préciser les causes, lieu et heure.

M concernant les médicaments joints aux ordonnances.

en médicale ou chirurgicale, doit être accompagnée d'unequelle devront être précisées, parfait, la cotation des actes, annexes, le nombre de jours détaillé de la pharmacie.

- Tous les certificats, notes d'honoraires et ordonnances remis à l'occasion d'une maladie sont conservés par la Compagnie.
- Tout dossier retourné pour complément d'information doit être retransmis à la compagnie dans un délai de 3 mois à compter de la date du retour.
- Les documents et informations ayant un caractère confidentiel doivent être transmis sous pli fermé à l'attention du médecin conseil de la compagnie
- ALD-ALC : afin de pouvoir bénéficier des avantages correspondants à cette catégorie d'assurés en terme de remboursements, l'adhérent doit déclarer la maladie à l'assureur en remettant à l'un des agents gestionnaires les pièces suivantes : 1-formulaire d'examen ALD-ALC - 2-Pli confidentiel du médecin traitant précisant la nature de la maladie 3-les résultats des explorations
- Afin de proroger la garantie des enfants âgés de plus de 21 ans, l'assuré doit produire annuellement un certificat de scolarité (au début de chaque année scolaire) ainsi qu'un acte de naissance et un certificat de célibat.

Toute fausse déclaration est passible des sanctions prévues par la Loi.

- Les surcharges du nom, de la date de consultation ou des montants engagés ne sont pas acceptées.

Matricule : 40800 27115

Feuille de soins et prestations médicales

N° 4956322 A

Maladie Maternité ALD - ALC Accident

Renseignements concernant l'assuré(e)

Matricule : 40 800 27115

N° RCAR :

Centre de gestion :

Nom : El HILMI Prénom(s) : El HAJ

N° de C.I.N : 4116502

Adresse : 27, rue Jbel Sergiou Hay Esselou
Ville : Casablanca

Montant des frais engagés : 300+934.80 DHS GSM : 0662 07 16 98

Renseignements concernant le médecin

Médecin traitant : Dr Benhayaoui Ghita

N° INP : INPE : 091143875

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration .

Fait à :

Signature de l'assuré(e)

09/02/2020
31022020

CNIA SAADA Assurance. Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances • siège social 216, Boulevard Zerkouni - 20 000 Casablanca Maroc • RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 • Taxe professionnelle : 355.11.249 • IF : 01084025 • Tél. : 0522 47 40 40 • Fax : 0522 20 60 81 • www.cniasada.ma

8

VOLET DÉTACHABLE

Matricule : 40800 27115

RELEVE DE COMPTE

DUPPLICATA

NOM ET ADRESSE

SIEGE CASA GHANDI

29/02/20

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

01091 202073 001 31 MAD

EL HILALI EL HAJ
27 RUE JBEL SERGOU H Y ESSALAM
20210 CASABLANCA MAR C

DATE	OPERATION	VALEUR	DEBIT	CREDIT	Réf./BMCI
20/01	CHEQUE N° 01649577	17/01/20		3 696,00	0109130Q1
28/01	VIREMENT RECU 00408002	28/01/20		3 371,92	01990995L
	VIREMENT BMCI PENSIO0220				
29/01	RETRAIT GAB BMC00715314	27/01/20	2 000,00		01980MA10
	28/01/2019:31BMCI CASA GHANDI 5				
30/01	PAIEMENT CARTE 00759085	28/01/20	1 088,82		01980MA20
	29/01/2015:23 IAM YB CASA 5398				
03/02	VIRT PERMANENT VP030920	03/02/20	3 000,00		019803101
04/02	PAIEMENT CARTE 00040866	31/01/20	1 687,00		01980MA20
	01/02/2021:19 KIOTORI 5398				
05/02	PAIEMENT CARTE 00108013	03/02/20	601,25		01980MA20
	04/02/2018:38 Carrefour Ma 5398				
05/02	VIREMENT RECU 00000341	05/02/20		997,84	01990995L
	VIREMENT CNIASAA22680921				
11/02	REGULARIS. DIVE00980922	11/02/20		137,46	01980MA80
	07/02/2000:00 FINANCIERA 5398				
11/02	PAIEMENT CARTE 00166325	07/02/20	2 469,00		01980MA20
	08/02/2022:08 KIOTORI 5398				
13/02	RETRAIT GAB BMC00943605	11/02/20	2 000,00		01980MA10
	12/02/2021:09BMCI CASA GHANDI 5				
17/02	TAXES 17022020	14/02/20	1,00		0109130Q1
	VOUS MEME				
17/02	COMMISSIONS 17022020	14/02/20	10,00		0109130Q1
	VOUS MEME				
17/02	RETRAIT ESPECES 17022020	14/02/20	3 500,00		0109130Q1
	VOUS MEME				
FOLIO					N° RELEVE
	2				

